

Horizon 2020 : Stratégie de la Francophonie numérique *Agir pour la diversité dans la société de l'information*

Résumé

La stratégie de la Francophonie numérique a pour but de définir la vision et les axes stratégiques d'intervention de l'OIF à l'horizon 2020 pour répondre à une demande des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Montreux en 2010, et aussi prendre en compte les évolutions rapides du secteur. Elle vise à contribuer à l'émergence d'une société de l'information démocratique, inclusive, ouverte et transparente qui favorise la diversité culturelle et linguistique et l'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique. Cette vision se veut conforme aux valeurs humanistes de la Francophonie, notamment le partage et la solidarité. Elle prend en compte les engagements internationaux auxquels l'OIF et ses États et gouvernements membres et observateurs ont souscrit. Enfin, elle milite pour un développement durable se fondant notamment sur l'utilisation des TIC vertes¹.

Consciente du fait que la jeunesse est la principale source d'innovation dans le numérique et qu'elle incarne son avenir, l'OIF en fait sa cible prioritaire. La fracture numérique étant connue pour être plus accentuée chez les femmes, l'OIF poursuivra son intervention en faveur de l'égalité hommes-femmes, notamment à travers les indicateurs de mesure de la gestion axée sur les résultats.

Par ses initiatives, l'OIF soutiendra une gouvernance multipartite de l'internet où tous les acteurs contribuent pleinement à garantir la neutralité du réseau internet, la liberté d'expression et la protection des biens communs de la société de l'information.

Pour que les pays francophones, notamment les PED, soient pleinement des acteurs maîtrisant les transformations induites par le numérique et s'insèrent dans l'économie numérique mondiale, l'OIF a identifié quatre axes stratégiques d'intervention :

- **Accompagner l'innovation numérique pour l'intégration des PED dans l'économie numérique mondiale:** *entrepreneuriat des jeunes dans le numérique, développement de l'économie numérique ;*
- **Édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques :** *gouvernement électronique et participation citoyenne, promotion des données ouvertes, sécurité, libertés et confiance numériques ;*

¹ Les TIC vertes (ou TIC éco-responsables) sont celles qui réduisent l'impact des TIC sur l'environnement (à travers la mise en place de normes, la mutualisation, la virtualisation, le travail collaboratif, le traitement des e-déchets, la réduction de consommation d'énergie, la création d'emplois verts décents etc.

- **Développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage :** *ressources numériques et questions émergentes, gouvernance de l'internet, législation, réglementation et régulation ;*
- **Produire, diffuser et protéger les biens communs numériques francophones :** *production et promotion des contenus et des modes d'expression numériques, domaine public et biens communs de la connaissance.*

Chacun de ces quatre axes contribuera à la réalisation des missions de l'OIF grâce à leur transversalité et constituera un espace de collaboration où les synergies avec l'APF, les opérateurs directs² et les conférences ministérielles³ de la Francophonie seront recherchées en vue de lancer, le cas échéant, des actions communes.

La recherche de partenariat sera une priorité pour créer les conditions favorables à la démultiplication des effets des axes stratégiques d'intervention. Outre les partenariats existants avec les autres organisations internationales, les partenariats innovants, notamment avec le secteur privé, seront encouragés. Ceux avec la société civile et les instances spécialisées seront poursuivis en vue de renforcer les réseaux d'expertise francophones.

Cette stratégie fera l'objet de révisions périodiques afin de l'adapter aux évolutions rapides du secteur du numérique. À cet effet, un conseil d'orientation consultatif permanent sera mis en place. Par ailleurs, des comités *ad hoc* d'experts seront convoqués, chaque fois que nécessaire, pour l'analyse des nouvelles problématiques et la proposition des inflexions nécessaires pour que la stratégie numérique de l'OIF soit en permanence adaptée aux besoins de l'Organisation.

Les grandes tendances du numérique

Aujourd'hui, les gouvernements voient l'accès de leur population au monde numérique comme une étape importante pour répondre à leurs demandes sociales et économiques de développement. Les principales orientations et tendances du numérique sont caractérisées par le développement et la convergence de grands domaines. Elles bouleversent déjà à la fois le politique, l'économique, le social et le technologique : à tel point que le numérique est devenu une dimension essentielle des principaux enjeux débattus dans les grandes instances internationales comme, par exemple, le G8 et le G20.

Sur le plan politique, la gouvernance de l'univers numérique sera l'une des grandes préoccupations mondiales. La régulation, la législation et les politiques publiques devront notamment favoriser la croissance de l'internet dans les pays membres en prenant en compte les innovations et la nécessité de l'harmonisation. Le développement de politiques publiques arrive au premier plan dans un domaine jusque-là dominé par le secteur privé. La cybersécurité, la gestion du spectre, l'accès au haut débit et le passage aux adresses IPV6⁴ deviennent de plus en plus des enjeux qui mobilisent les États dans un environnement où la permanence et la mobilité de la connectivité et ses possibles contrôles et utilisations par les opérateurs de services sont de nouveaux défis.

Au niveau économique, le passage au numérique de plusieurs pans de l'activité économique (commerce, banque, formation, santé, médias, etc.) fait émerger de nouveaux profils d'acteurs du numérique. Le basculement du poids et de l'influence des grands acteurs du numérique,

² Opérateurs : AUF, TV5, Université Senghor, AIMF

³ Conférences ministérielles : Confémen, Conféjes

⁴ 6^e version du protocole de l'internet destinée notamment à pallier la pénurie des adresses internet de la 4^e version du protocole (IPV4)

des infrastructures vers les contenus et services est une autre tendance forte qui modifie la structure du marché. On assiste donc à l'émergence, en corollaire, d'une nouvelle économie, aux impacts, aux règles du jeu et aux valeurs différentes. Le poids croissant de l'économie numérique est un moteur d'innovation et de changements rapides qui change les pratiques et remet en cause les équilibres.

Au niveau social, les transformations induites par les réseaux sociaux⁵ apparaissent comme un nouvel espace pour l'expression des libertés démocratiques et placent le simple citoyen dans un nouveau rôle qu'il joue dans un espace supranational. Cette tendance repose la question de la liberté d'expression et de l'accès universel, comme on l'a vu lors des bouleversements dans le monde arabe.

Sur le plan technologique, les innovations se succèdent à un rythme effréné. On note aujourd'hui trois tendances fortes. D'abord, la multiplication, l'individualisation, la personnalisation des terminaux de connexion par le biais des téléphones intelligents (« smartphones »), tablettes et autres assistants personnels, qui conduit à l'explosion de la mobilité basée principalement sur l'infrastructure internet. Ensuite, l'émergence de l'internet des objets⁶ qui impactera nos modes de vie. Enfin, la dispersion du traitement et la conservation des données selon la logique de l'informatique en nuages⁷ (« cloud computing »), qui entraîne de fait la dépossession et la perte de contrôle de certaines de ces données au niveau individuel ou national.

Ces grandes tendances du numérique sont présentes dans tous les espaces géographiques ou linguistiques du monde, même si l'on peut identifier quelques caractéristiques spécifiques à la Francophonie. Les pays francophones en développement évoluent dans un environnement numérique où les coûts d'accès sont élevés au regard de leur niveau de vie. Les infrastructures d'accès n'offrent pas nécessairement le débit requis pour tirer pleinement partie des potentialités du numérique, plusieurs zones rurales et enclavées sont encore marquées par la fracture numérique surtout dans les PED.

L'espace privilégié du débat mais aussi de la concurrence entre les acteurs se situe de plus en plus au sein de multiples cadres de discussion, voire de procès, consacrés à la régulation de l'Internet. Les aspects légaux, les volontés de contrôle ou d'influence émergent, montrant s'il le fallait l'importance donnée à ce « cyberspace » par les pays et régions du monde pour conforter ou développer leur influence.

Historique, vision et principes de l'OIF dans la société de l'information

Au VI^e Sommet de la Francophonie (Cotonou, 2-4 décembre 1995), les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés « à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ». Cet engagement s'est concrétisé par une Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes (Montréal, 19-21 mai 1997), qui a adopté un plan d'action.

Le VII^e Sommet de la Francophonie (Hanoi, 14-18 novembre 1997) a demandé formellement aux opérateurs « de tout faire pour mettre rapidement en œuvre le plan d'action adopté par la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes ». Il a également créé le Fonds

⁵ tels que Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.

⁶ L'internet des objets permet d'identifier des objets physiques et numériques, de les intégrer dans des réseaux et de pouvoir ainsi effectuer des traitements informatiques. Les objets peuvent communiquer directement entre eux.

⁷ L'informatique en nuage (ou dans les nuages) consiste à déporter sur des serveurs distants (qui peuvent être situés n'importe où dans le monde) des traitements et données informatiques qui sont habituellement sur les serveurs locaux ou sur l'ordinateur de l'utilisateur. L'utilisateur ignore où sont stockées ses données dans le monde.

francophone des inforoutes (FFI) pour soutenir les projets de développement de contenus francophones sur la Toile.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action du VII^e Sommet, la Francophonie a créé, lors de la 12^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Bucarest, 2-4 décembre 1998), un institut spécialisé, l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), devenu en 2008 l'Institut de la Francophonie numérique (IFN).

Conformément aux décisions du IX^e Sommet (Beyrouth, 18-20 octobre 2002), la Conférence ministérielle francophone de Rabat (4-5 septembre 2003) a apporté une contribution au Sommet mondial sur la société de l'information qui s'est tenue à Genève (2003) puis à Tunis (2005). Cette contribution a appelé à « *une gestion internationale de l'internet, démocratique, multilatérale et transparente, qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique* ».

Au cours du X^e Sommet (Ouagadougou, 26-27 novembre 2004), les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont réaffirmé ce qui suit : « *Nous sommes décidés à ce que nos sociétés progressent dans l'édification d'une société de l'information visant à privilégier la construction des savoirs et le partage des connaissances ainsi que l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) de manière à réduire la fracture numérique.* » Puis, ils se sont félicités de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Genève, et ont réitéré leur intérêt pour le Sommet mondial sur la société de l'information (Genève et Tunis), « *qui doit offrir à la communauté internationale une occasion historique d'inscrire la problématique numérique dans une perspective de partenariat stratégique et solidaire à l'appui de la croissance économique et du développement humain.* »

Lors du XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 24-25 octobre 2010), les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont demandé à l'OIF et aux opérateurs « *de mener une réflexion sur une nouvelle stratégie en matière de TIC et sur leur contribution possible à un cyberspace libre et accessible, riche de contenus francophones.* »

Les évolutions accélérées du numérique amènent ainsi la Francophonie à ajuster son approche dans ce secteur pour tenir compte des nouveaux enjeux et des nouvelles dynamiques qui soulèvent des questions émergentes, comme l'informatique en nuages, l'internet des objets, la gouvernance de l'internet, la protection de la vie privée et la cybersécurité.

L'OIF se veut une organisation dynamique qui impulse les changements par des actions précises et décisives découlant de sa force de proposition, de mobilisation et de concertation. Ce positionnement repose sur une capacité d'anticipation des enjeux et des transformations de la société, et leurs implications dans les secteurs de référence de la Francophonie. C'est cette attitude qui explique le fait que l'Organisation a pu être précurseur dans des domaines comme les logiciels libres, la gouvernance de l'internet et la prise en compte de la diversité dans le cyberspace.

La vision de l'OIF est celle d'une société de l'information inclusive, ouverte, transparente et démocratique qui favorise la diversité culturelle, le multilinguisme et l'intégration de la Francophonie dans l'économie numérique mondiale. Les TIC doivent contribuer à la croissance de l'économie numérique dans les PED et servir de base à l'édification d'une véritable Francophonie numérique, c'est-à-dire le maillage des réseaux et des communautés, au-delà des frontières entre les États membres. Cette Francophonie numérique est l'espace où les peuples de la Francophonie peuvent échanger et partager ensemble les valeurs humanistes portées par la Charte de la Francophonie. Elle permettra le renforcement de la présence de la langue française dans l'univers numérique notamment à travers les réseaux sociaux et les plateformes collaboratives.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, l'OIF veillera au respect des engagements internationaux déjà pris par elle et ses membres, notamment dans le domaine de l'exercice des libertés démocratiques et du développement durable. Elle s'attachera à œuvrer pour que la confiance numérique, la cybersécurité, les TIC vertes et la neutralité des technologies et de l'internet soient des concepts partagés dans la société de l'information.

Afin que les TIC créent le moins possible de nouvelles dépendances, l'OIF accompagnera les PED afin qu'ils puissent exercer leur liberté de choix technologique pour une appropriation durable qui stimulera la créativité et l'innovation au niveau local. À cet effet, l'OIF utilisera les TIC pour renforcer le partage et la solidarité Sud-Sud et Nord-Sud, et favoriser le libre accès à la connaissance.

La jeunesse sera la cible prioritaire de la stratégie de l'OIF. L'égalité hommes-femmes devra aussi être prise en compte notamment dans les indicateurs de la gestion axée sur les résultats. L'OIF utilisera les TIC pour l'ensemble de ses missions dans le cadre de sa modernisation et de l'optimisation de ses ressources. La mise en œuvre de la stratégie sera adaptée en fonction des ressources disponibles et prendra en compte le principe de subsidiarité. La recherche de synergies avec l'APF, les opérateurs directs⁸ et les conférences ministérielles⁹ sera une des priorités de l'OIF avec pour objectif de mutualiser les moyens chaque fois que cela est possible, tout en respectant l'identité et les modes d'intervention de chacun. Dans le cadre de la mise en œuvre des axes stratégiques d'intervention ci-dessous, des initiatives conjointes pourront être lancées dans un souci de rationalisation des ressources et de valeur ajoutée.

Axes stratégiques d'intervention

I. Accompagner l'innovation pour l'intégration des PED dans l'économie numérique

Considérant que l'édification de la société de l'information offre de sérieuses opportunités de développement pour les PED, l'OIF s'attachera à appuyer le développement de l'économie numérique comme demandé par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Montreux en 2010. La créativité et l'innovation technologique sont des gisements potentiels d'emplois que les pays devront explorer avec comme cible prioritaire les jeunes. L'OIF et ses États et gouvernements contribueront ainsi à la réduction de la pauvreté, qui est l'une des préoccupations majeures de la Francophonie car elle est une des conditions pour la stabilité démocratique des PED.

Appuyer l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur du numérique

En vue de contribuer à un développement progressif et substantiel des emplois dans les PED francophones, l'OIF accompagnera les efforts des pays pour le renforcement de l'entrepreneuriat des jeunes. Elle utilisera à cet effet des dispositifs numériques favorisant l'innovation et la créativité, en tenant compte des spécificités locales de chaque pays. Il s'agira pour l'OIF de mettre en place une plateforme numérique d'incubation entrepreneuriale pour les jeunes permettant :

- la formation en ligne et la mise à disposition de ressources pratiques diverses pour la création et la gestion d'entreprises par les jeunes ;
- le développement de synergies avec les expériences menées dans ce domaine par les opérateurs directs et les conférences ministérielles francophones (notamment l'AUF, l'AIMF et la Conféjes) ;

⁸ Opérateurs : AUF, TV5, Université Senghor, AIMF

⁹ Conférences ministérielles : Confémen, Conféjes

- l'émergence d'un réseau social de jeunes entrepreneurs du Sud pour le partage d'expériences et la construction de partenariats d'affaires entre les jeunes entrepreneurs eux-mêmes et avec des entrepreneurs chevronnés en parrainage ;
- la mise à disposition d'opportunités d'affaires pour les jeunes (appels d'offres, dossiers de consultations, etc.).

L'innovation étant un facteur clé de succès de l'entrepreneuriat, l'OIF mettra en place une stratégie d'incitation à la créativité et à l'innovation qui pourrait le cas échéant utiliser des mécanismes d'appui aux initiatives novatrices. Elle poursuivra son appui aux réseaux spécialisés francophones pour le développement de ces initiatives.

L'OIF mènera des expériences pilotes de mise en place de plateformes d'innovation et de mise en réseau des innovateurs et entrepreneurs locaux, selon le principe de l'innovation sociale ascendante.

Enfin, l'OIF appuiera, le cas échéant, les États pour la mise en place de dispositifs facilitant les démarches administratives pour la création d'entreprises pour les jeunes et la création de conditions fiscales favorables aux jeunes entreprises dans le secteur du numérique et en particulier celles qui mettent en œuvre les TIC vertes¹⁰.

Appuyer le développement de l'économie numérique

Pour tirer véritablement parti de l'édification de la société de l'information, les pays francophones doivent se positionner de plus en plus comme des acteurs et non comme de simples consommateurs dans l'économie numérique, qui régit aujourd'hui l'ensemble des secteurs d'activité de la société.

Si le domaine des infrastructures et des industries de fabrication d'équipements numériques reste pour l'essentiel le monopole des pays développés, celui de l'industrie des applications, des outils et des services numériques est à la portée des pays en développement et peut leur permettre de prendre part de manière rentable à l'édification de la société de l'information.

L'OIF est appelée à contribuer au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies nationales favorisant la créativité et l'innovation en matière d'applications, d'outils et de services numériques, en faveur des différents secteurs d'activités.

L'OIF devra :

- encourager les États et gouvernements pour la mise en place de cadres réglementaires de nature à favoriser l'émergence d'un secteur d'activité propre à la création d'applications, d'outils et services numériques ;
- favoriser l'émergence d'une dynamique d'affaires nationales et sous-régionales ;
- inciter les États à encourager le partenariat public/privé pour la création de niches de recherche et développement en matière d'applications, outils et services numériques répondant aux besoins locaux des différents secteurs d'activité ;
- contribuer au maillage en réseaux des communautés de pratiques dans ce domaine pour renforcer l'appropriation des technologies et l'expertise locale ;

¹⁰ Les TIC vertes (ou TIC éco-responsables) sont celles qui réduisent l'impact des TIC sur l'environnement (à travers la mise en place de normes, la mutualisation, la virtualisation, le travail collaboratif, le traitement des e-déchets, la réduction de consommation d'énergie, la création d'emplois verts décents etc..)

- susciter l'innovation et la créativité à travers des dispositifs divers d'émulation (concours, appels à proposition, prix d'excellence, etc.) ;
- privilégier l'utilisation des logiciels libres et des logiciels à codes ouverts pour favoriser au maximum l'autonomie et la liberté de choix technologique.

Cette démarche est de nature à favoriser la prise en compte par les États et gouvernements de la dimension « emploi pour les jeunes » en vue d'offrir des opportunités aux jeunes diplômés en fin d'études dans les filières informatiques. Particulièrement, avec la pénétration de plus en plus forte de l'usage des téléphones mobiles dans les pays les moins connectés à internet, les États et gouvernements doivent favoriser l'émergence de sociétés de services et d'initiatives capables de développer les applications et outils répondant aux besoins des utilisateurs.

II. Édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques en Francophonie

Dans le cadre de l'accompagnement des transformations sociales générées par les nouvelles pratiques et les nouveaux services disponibles sur les réseaux, l'OIF s'attachera à contribuer au renforcement de l'État de droit dans les sociétés francophones de l'information, conformément à la Déclaration de Bamako (3 novembre 2000). L'internet doit être une opportunité pour renforcer l'exercice démocratique des droits et libertés ainsi que la participation citoyenne au niveau local, régional, national ou international. L'OIF portera une attention particulière à l'administration électronique, aux données ouvertes, à la cybersécurité et à la protection de la vie privée.

Appuyer la mise en place du gouvernement électronique (e-gouvernement) et l'émergence de la participation citoyenne

Si la question de la mise en place du gouvernement électronique ne fait plus débat, il subsiste des difficultés au niveau de sa mise en œuvre au-delà des problèmes financiers liés au contexte des pays en développement. L'OIF accompagnera les PED en apportant une aide pour les orientations stratégiques, le partage des meilleures pratiques et des outils libres, privilégiant le partenariat Sud-Sud. Dans ce cadre, elle pourra s'appuyer sur les expériences réussies d'e-gouvernement menées à tous les niveaux par les autorités locales, régionales et nationales, et encouragera leur diffusion.

Le développement de services gouvernementaux en ligne doit être un des leviers pour l'émergence des économies numériques nationales et régionales. À cet effet, la mise en place de politiques sectorielles des TIC permettra d'atteindre cet objectif en mettant en place des cadres de concertation multi-acteurs.

Afin de répondre aux besoins de plus de la moitié des populations des PED, qui ne parlent aucune des langues officielles de l'ONU, l'OIF devra être attentive au recours à toute la gamme des moyens audiovisuels, aux écrans tactiles et applications mobiles pour les langues n'ayant pas de forme écrite et pour les populations peu ou pas éduquées. À cet égard, il conviendrait d'encourager les États et gouvernements à mettre en place des politiques d'éducation aux nouveaux médias en vue de développer le gouvernement électronique et la citoyenneté numérique en incluant les langues nationales.

Promouvoir les politiques nationales et régionales pour des données ouvertes (administratives, géographiques, etc.) sur internet

La société de l'information doit être inclusive, ouverte et transparente. L'État de droit doit se manifester sur l'internet par la publication de constitutions, lois et règlements opposables à tous. L'accès libre au droit est du reste l'un des volets où l'OIF intervient. C'est également un domaine

où des expériences réussies ont été menées au niveau national dans des pays francophones du Nord comme du Sud.

Partant de cet acquis, l'OIF va sensibiliser les pays francophones au projet de « Partenariat pour un gouvernement transparent » (Open Government Partnership¹¹) lancé le 20 septembre 2011 à New York (États-Unis d'Amérique). Il s'agit d'encourager les États et gouvernements à adhérer à la déclaration de principe pour un gouvernement ouvert et accroître la transparence et la participation des citoyens. Cette proposition, qui constitue une contribution à l'enracinement de l'État de droit, offre des points de convergence avec plusieurs domaines d'intervention. Le rôle de l'OIF, en matière de sensibilisation et de formation, sera de contribuer à l'élaboration de guides pour les décideurs et pour les utilisateurs facilitant le passage au numérique et l'accès aux données publiques dans les législations nationales.

Promouvoir la sécurité, les libertés et la confiance dans l'univers numérique

La protection de la vie privée des citoyens et la lutte contre la cybercriminalité sont des défis majeurs pour les sociétés démocratiques dans leur passage au numérique. La création d'un espace de confiance où l'État de droit est respecté représente un enjeu très important pour le développement du numérique et pour un internet unique, stable, sûr et profitable à tous. La protection des données personnelles et collectives, de l'enfance et des catégories défavorisées, des secrets d'entreprise et d'État et des infrastructures sont aujourd'hui des enjeux cruciaux de l'écosystème du numérique. Dès lors, il est urgent de renforcer la confiance et la sécurité de l'internet par de meilleures protections contre la cybercriminalité: atteinte à la vie privée, aux données personnelles et à l'intégrité des infrastructures.

Pour répondre à ces exigences et en partenariat avec les autres organisations internationales et régionales concernées, l'OIF accompagnera les PED francophones pour :

- encourager les PED à développer les politiques publiques nationales et régionales de cybersécurité indispensables à leur intégration dans l'économie numérique ;
- accompagner, en lien avec l'APF, la mise en place de commissions permanentes des TIC dans les parlements en vue de faciliter l'adoption de législations dans ce domaine ;

et mettre en place un environnement de formation permettant de :

- diffuser les meilleures pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information ainsi qu'accompagner l'adoption et la mise en œuvre sécurisée des nouveaux protocoles ;
- sensibiliser à la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- renforcer les capacités des organes d'application de la loi en collaboration avec Francopol ;
- contribuer à l'animation du réseau des commissions nationales « informatique et libertés » de l'OIF.

L'OIF encourage l'application par ses États et gouvernements des dispositions du code d'éthique pour la société de l'information présenté à la conférence générale de l'Unesco en octobre 2011, ainsi que le respect des droits et libertés individuelles et collectives sur internet. Elle poursuivra son soutien aux initiatives¹² francophones régionales sur la cybersécurité en partenariat avec les autres organisations internationales, tout en veillant à l'équilibre entre l'exercice des libertés et la sécurité.

¹¹ Pour l'instant, une douzaine des pays membres et observateurs de la Francophonie est éligible à cette initiative, décrite sur le site <http://www.opengovpartnership.org>

¹² À l'exemple de la conférence régionale AfCybersec organisée par l'OIF en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), l'UIT et la République de Côte d'Ivoire.

III. Développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage

Les technologies de l'information sont des vecteurs de l'intelligence numérique en réseau. Elles facilitent les contacts ainsi que les échanges sociaux et culturels au-delà des frontières, et peuvent avoir un effet positif sur le développement des spécificités et de la diversité culturelle d'une société ouverte et démocratique. Le déploiement de l'intelligence numérique collective peut également aider à faire progresser la promotion, la protection et le respect des droits de l'Homme.

Forte de son attachement aux valeurs de liberté et de solidarité, l'OIF se propose de contribuer à la mobilisation des potentialités offertes par les TIC au service de la promotion de la langue française, de la préservation et de la valorisation de la diversité culturelle et linguistique ainsi que de la défense des droits de l'Homme et de l'État de droit.

Soutenir le partage des ressources et la contribution des acteurs francophones aux questions émergentes

Le développement accéléré des TIC génère aux niveaux régional et international des problématiques qui conduisent les parties prenantes à prendre des initiatives dans le but de répondre aux défis ou enjeux qui en découlent.

Pour aider ses membres à maîtriser ces problématiques, comprendre les enjeux et s'impliquer dans les processus de réponse à ces défis, dans le respect des contextes et des intérêts des parties prenantes, l'OIF:

- animera un dispositif de veille sur ces questions et produira des notes d'orientation stratégique ;
- coordonnera une présence francophone concertée dans les espaces de médiation et de négociation sur ces grandes questions ;
- mènera une diplomatie dans le secteur du numérique en promouvant le développement des partenariats multipartites (organisations internationales, États et gouvernements, autorités locales, société civile, secteurs public et privé).

Comme demandé par la déclaration du Sommet de Montreux en 2010, l'OIF poursuivra son soutien au Forum sur la gouvernance d'internet (FGI) afin que celui-ci lui serve de cadre de concertation sur les questions émergentes, dans le respect des positions francophones.

Pour ce faire, l'OIF mettra en place une plateforme de ressources et de développement numérique associée à une veille technologique. À travers cette plateforme, l'OIF peut également apporter un soutien à la mise en place par les États et gouvernements de politiques publiques linguistiques pour promouvoir le multilinguisme dans le monde numérique.

Contribuer à l'émergence d'une gouvernance de l'internet qui favorise le développement et l'expression de la diversité culturelle et linguistique

La gestion des ressources critiques de l'internet suscite beaucoup de débats et appelle à la définition d'une politique publique au niveau international. Dans ces conditions, une gouvernance multilatérale de l'Internet, souhaitée par la Conférence ministérielle francophone de Rabat¹³ en 2003, est perçue comme un des facteurs de démocratisation des relations internationales.

¹³ La Conférence de Rabat appelait à « une gestion internationale de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique ».

L'OIF s'engage à œuvrer pour l'approfondissement de ce processus de démocratisation. Dans cette perspective, elle doit contribuer au développement d'une gouvernance de l'internet qui prenne en compte l'ensemble des intérêts des pays et qui assure l'expression de la diversité culturelle et linguistique. Cette gouvernance doit être inclusive, transparente, indépendante et fondée sur le modèle multi-acteurs.

Pour répondre à ces défis, l'OIF devra mener des actions qui visent à :

- appuyer l'appropriation du principe de gouvernance multi-acteurs défini lors du SMSI ;
- encourager la contribution des acteurs francophones des PED à la définition des politiques publiques dans les instances¹⁴ qui discutent et décident du futur de l'internet ;
- renforcer les capacités des PED dans la gestion des ressources internet critiques et la mise en œuvre des nouveaux standards.

En collaboration avec l'Unesco et l'Ompi, l'OIF contribuera également à l'émergence d'une gouvernance de la propriété intellectuelle qui soit transparente et équilibrée dans le secteur du numérique. La question de la propriété intellectuelle est, en effet, devenue un enjeu central. L'influence grandissante de l'Ompi est illustrée par les nouvelles règles qui inspirent son action et nécessitent la prise en compte des intérêts des communautés de base et des PED dans les domaines comme la modification des brevets, les droits d'auteur, l'agenda pour le développement sur la question de la propriété intellectuelle, la protection des contenus locaux multilingues, les héritages culturels et les savoirs traditionnels, etc.

Ces enjeux spécifiques du numérique seront pris en compte par la plateforme de ressources, d'innovation et de développement.

Accompagner les États pour la mise à niveau de la réglementation, de la législation et de la régulation du secteur du numérique

Les questions juridiques sont au cœur des enjeux de l'espace numérique. La mise à niveau de la législation est essentielle pour tirer parti du numérique. Certaines innovations technologiques rendent souvent caduques les cadres législatifs et réglementaires existants. Des efforts d'harmonisation régionale des législations du secteur ne sont pas souvent bien suivis et peu de pays les intègrent dans leur législation nationale. De même, peu de régulateurs maîtrisent les enjeux de ce nouvel environnement. Il est important de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés pour que l'utilisation des fonds nationaux¹⁵ d'accès universel soit efficace et que des décisions soient prises pour le réorienter en faveur du développement du secteur numérique.

Le rôle de l'OIF en tant qu'organisation internationale sera :

- d'accompagner les États et gouvernements membres pour qu'ils mettent en place des cadres juridiques appropriés favorables au développement des TIC et de la diversité culturelle ;
- de renforcer sa collaboration avec l'UIT en vue de la sensibilisation et de la formation des régulateurs, des parlementaires et des acteurs des médias aux enjeux du secteur numérique ;
- de poursuivre et amplifier les actions déjà menées dans les instances internationales et régionales de régulation, de gouvernance et de normalisation ;
- de valoriser les initiatives de régulation et les bonnes pratiques (appropriation d'IPv6, accès au haut débit pour les populations, gestion du spectre etc.).

Au-delà des questions de standards techniques, il est important de prendre en compte le rôle et la place des acteurs du numérique qui défendent la liberté d'expression et la neutralité de l'internet.

¹⁴ comme le GAC, l'Icann et le FGI

¹⁵ Les fonds nationaux d'accès universel sont gérés par les autorités nationales de régulation des télécommunications, et sont abondés principalement par des prélèvements sur les opérateurs.

IV. Produire, diffuser et protéger les biens communs numériques

L'approche humaniste qui entoure les biens communs¹⁶ de la société de l'information est aussi celle de la Francophonie, à savoir le partage et la solidarité. En soutenant la production et la diffusion des biens communs de la société de l'information, l'OIF contribue au rayonnement de la langue française dans cet espace de partage et remplit ainsi une de ses missions essentielles.

Contribuer à la production et à la promotion de contenus francophones (français et langues nationales) et de nouveaux modes d'expression numérique

Dans la perspective de promouvoir la diversité culturelle comme condition essentielle de la démocratisation des relations internationales et forte de son expérience dans ce domaine, l'OIF continuera de donner la priorité à la création de contenus francophones numériques, avec un accent sur les contenus contextualisés, tout en favorisant un environnement multilingue.

Dans le vaste champ de la production et la promotion de contenus numériques francophones, l'OIF interviendra plus particulièrement dans les domaines technologiques, de l'éducation, des services gouvernementaux, des industries de la langue ainsi que de la création culturelle.

Pour assurer la présence du français dans les productions numériques, l'OIF soutiendra le développement et la mise à disposition d'outils d'applications, et appuiera le renforcement des compétences dans le domaine de la production et de la traduction. Elle poursuivra son soutien aux nouveaux modes d'expression numérique afin d'éviter un nouveau retard numérique qui pénaliserait la créativité artistique francophone.

Une attention particulière sera portée aux niches de production de contenus reposant sur une dynamique collaborative, notamment celles recueillant l'adhésion d'un large public, à l'image de l'encyclopédie Wikipédia, dont la dynamique peut être considérée comme un bien public et qui constitue l'espace d'expression le plus multilingue sur la Toile, avec 254 langues représentées.

Contribuer à la défense du domaine public et des biens communs de la connaissance

Dans un contexte croissant de marchandisation de l'information, l'OIF interviendra pour accompagner la préservation des héritages culturels et savoirs incluant notamment la protection des savoirs oraux et des patrimoines immatériels.

L'OIF s'inscrira dans une dynamique visant à équilibrer davantage la mise à disposition de la connaissance, de l'accès au savoir et de la rémunération des créateurs. Elle soutiendra les initiatives visant à développer les ressources éducatives libres (REL) comme celles de l'Unesco. Elle mettra les REL relatives à la culture numérique sur sa plateforme de ressources, d'innovation et de développement.

Dans la perspective de soutien au développement durable des pays du Sud et conformément aux déclarations ministérielles de Cotonou en 2001 et de Rabat en 2003, l'OIF continuera à favoriser le développement, la diffusion et l'usage de logiciels libres, au nom du principe de la liberté de choix technologique et d'une appropriation réelle et maîtrisée du numérique. Dans ce cadre, l'OIF soutiendra la créativité dans les logiciels libres afin que les PED puissent s'en servir pour leur industrialisation numérique.

¹⁶ Les biens communs numériques sont produits par des milliers de personnes pour servir gratuitement toute l'humanité.

Partenariats

Consciente de ses mandats spécifiques et forte de sa valeur ajoutée, l'OIF devra consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux pour amplifier son action dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Francophonie numérique.

S'appuyant sur les accords de coopération conclus avec les autres organisations internationales¹⁷ et les organisations régionales, l'OIF proposera des projets et des actions communes avec elles. Une véritable diplomatie numérique sera menée de manière à ce que les interventions des organisations internationales en faveur des pays francophones soient amplifiées. La recherche de nouveaux accords sera opérée en fonction des besoins stratégiques.

L'OIF recherchera des partenariats innovants avec tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, tout en veillant à ce que ses valeurs soient respectées. Les partenariats avec la société civile seront poursuivis afin que celle-ci puisse pleinement apporter sa contribution au développement de la Francophonie numérique.

Mise en œuvre et révision de la stratégie

Les TIC ont intégré l'ensemble des secteurs d'activité au niveau mondial et connaissent une évolution rapide. Cette situation impose des adaptations continues et une réactivité accrue au niveau de l'action de la Francophonie. À cet effet, l'OIF mettra en place un conseil d'orientation consultatif permanent constitué d'experts internationaux indépendants du Nord et du Sud pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette stratégie. Pour guider sa mise en œuvre, un plan d'action sera élaboré. Il comprendra les détails des activités à réaliser sous les quatre axes stratégiques, notamment les objectifs, les indicateurs de rendement et les échéanciers qui serviront ensuite à nourrir la programmation de l'OIF.

Cette stratégie fera l'objet de révisions périodiques afin de l'adapter aux évolutions rapides du secteur du numérique. Des comités *ad hoc* d'experts seront convoqués au besoin pour l'analyse des nouvelles problématiques et la proposition des inflexions nécessaires afin que la stratégie numérique de l'OIF soit en permanence adaptée aux besoins des pays francophones en développement.

¹⁷ comme la BAD, la Banque mondiale (programme Infodev), la CEA, la CnuCED, le Commonwealth, la CUA, le COE, l'Ompi, l'ONU, le Pnud, l'UE, l'Unesco et l'UIT

Annexe 1 : Liste des acronymes

AFCybersec	Conférence régionale africaine sur la cybersécurité
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
AIMF	Association internationale des maires francophones
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations unies
Cnuced	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
COE	Conseil de l'Europe
Confejes	Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
Confemen	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
CUA	Commission de l'Union africaine
FGI	Forum sur la gouvernance de l'internet de l'ONU
Francopol	Réseau international francophone de formation policière
GAC	Comité consultatif gouvernemental de l'Icann
Icann	Société privée pour l'assignation des noms et des numéros internet
Infodev	Programme de la Banque mondiale pour le développement des TIC
IPV6	Version 6 du protocole de l'internet (destinée à remplacer la version actuelle IPV4)
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
Ompi	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONU	Organisation des Nations unies
PED	Pays en développement
Pnud	Programme des Nations unies pour le développement
REL	Ressources éducatives libres
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information de l'ONU
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TV5Monde	Chaîne de télévision internationale de la Francophonie
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
Unesco	Conférence des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Annexe 2 : Tableau synoptique / Stratégie de la Francophonie numérique 2020

Vision et principes	Axes stratégiques d'intervention	Champs d'intervention	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition, mobilisation et concertation • Ouverture, transparence, inclusivité, démocratie, diversité culturelle et linguistique • Innovations, économie numérique dans les PED, développement durable et TIC vertes • Liberté de choix technologique et d'expression, neutralité du réseau, partage Sud-Sud et Nord-Sud, réseaux sociaux • Gouvernance internet internationale, multilatérale et concertée 	I. Accompagner l'innovation pour l'intégration des PED dans l'économie numérique	1.1. Entrepreneuriat des jeunes dans le numérique 1.2. Développement de l'économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Subsidiarité, valorisation des bonnes pratiques, jeunesse et égalité hommes-femmes • Synergie OIF, APF opérateurs et conférences ministérielles • Coopération avec les organisations internationales et régionales • Partenariats innovants et nouveaux accords de coopération • Révisions périodiques, Conseil d'orientation, comités <i>ad hoc</i>
	II. Édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques en Francophonie	2.1. Gouvernement électronique et participation citoyenne 2.2. Politiques nationales et régionales pour des données ouvertes sur internet 2.3. Sécurité, libertés et confiance dans l'univers numérique	
	III. Développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage	3.1. Partage de ressources et questions émergentes 3.2. Gouvernance de l'internet pour le développement et l'expression de la diversité culturelle et linguistique 3.3. Mise à niveau de la réglementation, de la législation et de la régulation du secteur du numérique	
	IV. Produire, diffuser et protéger les biens communs numériques	4.1. Contenus francophones et nouveaux modes d'expression numérique 4.2. Domaine public et biens communs de la connaissance	